

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20201217-31

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCOCommunauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020 à 18H****Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 10 décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h, Salle Armstrong – ESPACE – Place Saint Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :Catherine MAZELLIER à Philippe CAYRE
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON
Régine BEAL à Éric BOUCOURT**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ.**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante :** Patrice BION, Sylvie CHAUNY, Thierry LAMBINET.**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE.APPROBATION DE LA STRUCTURATION D'UN SERVICE PUBLIC DE
LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) A
L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE*Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président*

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

52

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment son article 188.

Considérant le Schéma Départemental de l'Habitat (SDH) du Puy-de-Dôme 2019-2024, et notamment sa fiche action 11 Plateforme de rénovation de l'habitat ;

Considérant l'accord de principe du Bureau Communautaire réuni le 19 octobre 2018 et le 27 août 2019 pour la mise en œuvre d'un Service Public Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) co-porté par le Conseil départemental et les 13 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) – hors Clermont Auvergne Métropole ;

Considérant le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2020-2026 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa fiche action A.1.1 « Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), guichet unique d'accompagnement des particuliers ».

Le rapporteur explique que la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte poursuit des objectifs ambitieux en matière de rénovation de l'habitat. Elle définit précisément la notion de SPPEH qui « assure l'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique », « assiste les propriétaires et les locataires dans la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement et leur fournit des informations et des conseils personnalisés ».

En outre, la loi précise que « la Région constitue l'échelon pertinent pour coordonner les études, diffuser l'information et promouvoir les actions en matière d'efficacité énergétique » et « qu'elle favorise, à l'échelon des établissements publics de coopération intercommunale, l'implantation de plateformes territoriales de la rénovation énergétique ».

Le SPPEH peut être financé :

- par le programme national Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE), basé sur le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ;
- par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Plateformes du SPPEH » dont les candidatures doivent être déposées d'ici la fin de l'année 2020. Cet AMI permettra aux collectivités retenues de bénéficier de financements à partir du 1^{er} janvier 2021, et ce pour une durée de 3 ans.

Depuis 2018, le Conseil départemental travaille à la mise en œuvre d'un SPPEH co-porté avec les 13 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Puy-de-Dôme - hors Clermont Auvergne Métropole.

Le but de ce service est de massifier la rénovation énergétique des logements, avec comme objectifs minimum sur 3 ans, à l'échelle de Thiers Dore et Montagne, d'offrir aux ménages 1000 informations de 1^{er} niveau, 885 conseils personnalisés, et 32 accompagnements dans la réalisation de travaux. Il s'adressera aux propriétaires occupants hors plafonds de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Il se substituera à l'Espace Info Énergie actuellement porté par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Puy-de-Dôme et dont les financements dédiés vont disparaître fin 2020.

Le SPPEH se base sur 4 points :

- une couverture totale du département ;
- une animation de proximité ancrée dans les territoires ;
- une gouvernance forte entre le Département et les EPCI ;
- une adaptation aux réalités locales pour prendre en compte les politiques et les souhaits des EPCI.

La structuration proposée est la suivante :

- un conseiller technique travaillera à temps plein ou à mi-temps dans chaque EPCI (soit au total 8 sur le Département) pour accompagner individuellement les projets de particuliers, du 1^{er} conseil au suivi des travaux si besoin, permanences, conseils techniques et financiers, visites de logement si nécessaire, etc. Il sera installé dans les locaux mis à disposition par la Communauté de communes. Sur Thiers Dore et Montagne, le conseiller technique sera partagé à 50% avec la Communauté de communes Entre Dore et Allier ;
- un coordinateur départemental pilotera le réseau des 8 conseillers techniques œuvrant sur les territoires et mènera des actions collectives (communication, achats groupés, etc.). Aussi, l'équipe du SPPEH sera-t-elle composée de 9 personnes majoritairement salariées du Département ;
- l'ADUHME (agence locale des énergies et du climat) sera en charge d'animer les réseaux bancaires, des professionnels du bâtiment et des métiers de l'immobilier ;
- l'ADIL apportera son expertise technique et juridique ;
- des subventions départementales aux particuliers seront mises en place pour la réalisation de travaux de rénovation (prime de 2 000 ou 4 000 € selon la performance énergétique atteinte), pour la réalisation d'audits énergétiques (prime de 300 €) et pour les missions de maîtrise d'œuvre (prime de 1 500 €).

Le SPPEH répondra à la fois au PCAET 2020-2020 et au futur Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2026, dont l'action n°7 prévoit de « Créer une PTRE, guichet unique d'accompagnement des particuliers hors public Anah ».

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la structuration du SPPEH à l'échelle départementale, hors Clermont Auvergne Métropole, telle que décrite ci-dessus ;
- **Donne** mandat au Département du Puy-de-Dôme pour porter la candidature à l'AMI « Plateformes SPPEH » auprès de la Région et percevoir l'intégralité des fonds régionaux pour le compte de la Communauté de communes ;
- **Accepte** de participer financièrement au poste de conseiller technique employé par le Conseil départemental pour travailler sur Thiers Dore et Montagne à hauteur de 10 275 euros par an ;
- **Autorise** le Président à signer la convention de coopération 2021-2023, liant la Communauté de communes au Département afin de déployer opérationnellement le SPPEH, et tout autre document relatif à la présente délibération.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 47	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20201217-20201217_31-DE
Regu le 08/01/2021